



# *Info-parents*

## *Janvier 2019*

Chers parents,

Nous amorçons la nouvelle année avec plein de beaux projets et d'activités pour les élèves. Nous vous souhaitons une merveilleuse année! Les travaux sont derrière nous!

Bonne année

*Sylvie Pitre, directrice et Line Martineau directrice adjointe*

### Un simple rappel!



Le paiement des frais de surveillance sur l'heure du dîner et du service de garde viendra à échéance le 15 janvier 2018. Veuillez prendre note que tous les paiements doivent être reçus avant le 31 janvier pour les frais encourus en 2017 si vous voulez avoir ces montants sur votre relevé fiscal de 2017. Nous vous remercions de votre collaboration.

### Changement de tarif - 1er janvier 2019

**Indexation du montant journalier maximal pour les services de garde\_ à 8.35\$ au 1er janvier 2019.**

Le 21 décembre 2018, 16h24, nous avons reçu la lettre du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) nous informant de l'indexation du montant journalier maximal pour les services de garde en milieu scolaire conformément aux modalités prévues dans les Règles budgétaires amendées de fonctionnement des commissions scolaires pour l'année 2018-2019.

Ainsi, le montant journalier maximal s'élèvera à **8.35\$** au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce tarif correspond à l'indexation du montant de 8.20\$, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018, au taux de 1,71\$, puis arrondi au 0.05\$ le plus près.

## **Sortie au théâtre des Deux Rives**

Le mercredi 23 janvier prochain, les élèves de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année iront au Théâtre des Deux Rives pour voir la pièce PINNOCHIO en avant-midi. Une lettre pour les élèves de ces classes sera dans l'agenda cette semaine.

## **Prochaine réunion du conseil d'établissement**

La prochaine rencontre du conseil d'établissement se tiendra le jeudi 17 janvier, à 18H30.

## **Petits oublis**

Afin de faciliter le travail de nos secrétaires à l'accueil, je vous rappelle qu'il y a une table au secrétariat sur laquelle vous pourrez déposer les lunchs, tuques, et autres objets que vous venez porter après le début des classes. Nous y laissons papiers et crayons afin que vous puissiez indiquer le nom de l'enfant et son groupe. Ainsi, dès que nous aurons une minute, nous procéderons à la distribution. Merci beaucoup chers parents de nous aider ainsi nous pourrions prioriser les appels pour les absences et nous assurer d'une meilleure sécurité pour les élèves.

## **Changement d'horaire et départs hâtifs**



Toujours dans un souci de sécurité, nous vous rappelons chers parents qu'aucun changement ne peut être effectué après 9h00 pour modifier l'horaire de vos enfants à l'heure du dîner ou au service de garde. Plusieurs personnes doivent être contactées pour faire un changement et après 9h00, le délai est trop court et nous ne voulons pas qu'il y ait des erreurs ou des oublis. Veillez noter que les changements doivent être effectués par écrit au secrétariat, dans l'agenda de votre enfant et au service de garde. Encore une fois, merci de votre collaboration.

## **Aide aux devoirs**



L'aide aux devoirs reprendra pendant la semaine du 21 janvier, les mardis et mercredis. Cette session se terminera en mai. Vous recevrez une note par le biais de l'agenda de votre enfant s'il a été sélectionné par son enseignant(e), dans les prochains jours. Nous continuons l'aide aux devoirs sur la période du dîner et nous l'offrons aussi après l'école pour certains élèves. Les enfants choisis doivent s'investir, être motivés à venir travailler à l'heure du dîner et se présenter aux jours prévus. Ainsi, un élève qui n'est pas assidu sera retiré du service.

## **Journée pédagogique du 28 janvier 2019**



Lors de la journée pédagogique du 28 janvier, les enfants du service de garde participeront à une activité offerte par Animation Clin d'œil et ils pourront explorer les percussions et les pas de Gumboot. Vous pourrez inscrire votre enfant jusqu'au 14 janvier. Veuillez contacter Rachel Poirier au poste 4779 ou au [sdg.daigneau@csdgs.qc.ca](mailto:sdg.daigneau@csdgs.qc.ca) pour de plus amples informations.

## **Semaine des inscriptions en maternelle**



Nous vous rappelons que du 4 AU 8 FÉVRIER, vous êtes invités à venir inscrire vos enfants qui fréquenteront la maternelle (enfants qui auront 5 ans avant le 30 septembre) pour la rentrée 2019. La secrétaire vous accueillera de 8h00 à 11h30 et de 13h00 à 15h30 pendant toute la semaine. Vous devez vous présenter avec le certificat de naissance de l'enfant, sa carte d'assurance maladie ainsi qu'une preuve de résidence (votre permis de conduire, votre avis d'imposition, votre bail, votre facture d'électricité). Pour les enfants nés à l'extérieur du Québec, les documents d'immigration sont nécessaires.

## **Carnaval aux Loisirs**

Cette année encore, nous aurons le bonheur de participer à des activités hivernales organisées par les Loisirs. Ces activités auront lieu le mardi 29 janvier le matin pour les élèves de maternelle et en après-midi pour les élèves du 3<sup>e</sup> cycle. Puis, ce sera le mercredi, 30 janvier en avant-midi pour le 2<sup>e</sup> cycle et en après-midi pour les élèves du 1<sup>er</sup> cycle. Nous enverrons bientôt une lettre afin de spécifier l'équipement nécessaire pour rendre cette activité sécuritaire ainsi que pour avoir des parents bénévoles pour ces journées.

## **Éducation à la sexualité**

Entre janvier et juin, tous les élèves de l'école recevront un contenu d'apprentissage en éducation à la sexualité. Vous recevrez une lettre d'information aux parents, quelques jours avant la présentation des contenus.

## Les fluorures, des alliés contre la carie



Les fluorures ou fluor sont utilisés pour empêcher l'apparition de caries. Les fluorures agissent de deux manières bien différentes : ils combattent la prolifération des microbes responsables de la carie et ils renforcent l'émail de la dent en le rendant beaucoup plus résistant et plus dur.

- Le brossage quotidien des dents représente le premier apport en fluor puisque la plupart des pâtes à dents en renferment.
- L'application sur les dents de fluor en clinique ou par l'hygiéniste dentaire de l'école (pour les enfants considérés à risque de caries) représente une autre mesure efficace contre la carie.
- Certaines villes ont fluoré leur eau de consommation. Dans ce cas, votre enfant bénéficierait déjà d'une certaine protection.

Il est bien entendu que la modération a bien meilleur goût et que l'on ne doit pas utiliser le fluor sous toutes ses formes en même temps. Il serait préférable de suivre les conseils de votre dentiste ou de l'hygiéniste dentaire à ce sujet.

Sylvie Béland  
Hygiéniste dentaire  
CLSC Jardin du Québec